

PARLONS SOLVABILITÉ

Bulletin trimestriel sur les questions de solvabilité qui touchent les assureurs IARD au Canada

PACICC

Numéro 15 - Septembre 2021

Pour la protection des consommateurs en cas d'insolvabilité d'une société d'assurance habitation, automobile ou commerciale



Du bureau du président (Alistair Campbell)

Devons-nous viser plus haut? En 1997, le conseil d'administration de la PACICC (la Société), les organismes de réglementation provinciaux et l'industrie canadienne de l'assurance tiraient les douloureuses leçons d'une série de faillites d'assureurs ayant nui à la réputation de l'industrie...

Suite à la page 2



Priorités de la PACICC

Mise à jour – 2021 Document de consultation de l'industrie sur la réassurance

En juillet 2021, la PACICC a produit un document de consultation destiné à sonder les assureurs membres sur les avantages du recours à la réassurance pour réagir de manière plus efficace et économique aux insolvabilités futures au sein de notre industrie. Suite à la page 5



Nouveaux enjeux (Ruvimbo Mutangadura et Janis Sarra)

Les changements climatiques et l'industrie canadienne de l'assurance

Il suffit de penser au feu de forêt qui a ravagé récemment Lytton, en Colombie-Britannique, alors que la température atteignait ce jour-là 49,6 degrés Celsius – un record historique pour le Canada...

Suite à la page 8



Analyse de l'industrie (Grant Kelly)

Soleil et arcs-en-ciel pour la plupart (mais pas la totalité) des assureurs

Le rendement annualisé des capitaux propres pour les quatre derniers trimestres atteint le taux impressionnant de 19 %. Il s'agit d'une valeur aberrante si on la compare avec les rendements moyens de l'industrie canadienne des assurances IARD...

Suite à la page 10



De nombreux assureurs tirent parti de la situation favorable

(Grant Kelly) Selon l'adage, il faut battre le fer pendant qu'il est chaud... En d'autres termes, il faut faire bon usage du temps dont on dispose ou profiter des occasions qui se présentent. Comment les assureurs IARD du pays ont-ils su tirer profit de leur bonne fortune récente?

Suite à la page 11



Forum des gestionnaires de risques (Ian Campbell)

Prochaines rencontres et prochains webinaires des gestionnaires de risques

Prochain webinaire – Mercredi 20 octobre

Sujet : Menaces pesant sur nos réseaux d'électricité et de communication

Suite à la page 13

Événements au sein de l'industrie (à confirmer)

7 octobre

Assemblée annuelle de l'Institut d'insolvabilité du Canada

20 octobre

Webinaire sur les risques émergents de la PACICC – Menaces pesant sur nos réseaux (Internet, électricité)

17 novembre

Rencontre du Forum des gestionnaires de risques de la PACICC

Du bureau du président

Devons-nous viser plus haut? – par Alister Campbell



En 1997, le conseil d'administration de la PACICC (la Société), les organismes de réglementation provinciaux et l'industrie canadienne de l'assurance tiraient les douloureuses leçons d'une série de faillites d'assureurs ayant nui à la réputation de l'industrie en raison du retard mis à rembourser aux titulaires de police les primes non acquises. Ils ont alors convenu de la nécessité d'établir le Fonds d'indemnisation de la PACICC (Le Fonds). Le but était d'assurer que la Société aurait la capacité de répondre immédiatement aux besoins des titulaires touchés par une faillite sans avoir à attendre de recueillir les sommes nécessaires au moyen d'une cotisation générale. On a fixé un objectif de l'ordre de 30 M\$ pour le

Fonds. Celui-ci a été constitué grâce à une succession de prélèvements sur le capital de l'industrie à raison de 10 millions de dollars par année, sur une période de trois ans, entre 1998 et 2000. La cotisation de chaque membre de la PACICC représentait 0,15 % de ses primes émises nettes de 1997. Le Fonds, que Gestion d'actifs CIBC gère actuellement pour le compte de la PACICC, totalise ce mois-ci près de 60 M\$. Il est surveillé par le comité Audit et risque de la Société et assujéti à une politique de placement rigoureuse reposant exclusivement sur des titres à revenu fixe et accordant une haute priorité à la sécurité et la liquidité.

Comme « enjeu prioritaire pour 2022 », le conseil de la PACICC a demandé à la direction de procéder à un examen officiel de la portée, de l'ampleur et du mandat du Fonds d'indemnisation. Nous avons déjà obtenu les résultats d'un examen réalisé par Eckler Itée qui a établi que le Fonds ne serait plus suffisant pour remplir sa fonction première, soit le remboursement rapide des primes non acquises, dans l'éventualité de la faillite de l'un des 70 principaux assureurs du Canada. La directive de notre

conseil a donc été motivée par son constat que le Fonds est désormais insuffisant pour remplir sa mission. Le conseil, toutefois, ne considèrerait pas forcément que le Fonds devait être plus considérable. L'absence de faillites d'assureurs au cours des dernières années pourrait indiquer que le Fonds, tel qu'il est actuellement constitué, n'est plus du tout nécessaire. Peut-être aussi qu'avec l'approbation des autorités de réglementation, le capital de l'industrie actuellement dans le Fonds pourrait être utilisé de manière productive pour remplir d'autres objectifs de la PACICC (payer des primes de réassurance ou capitaliser un nouvel assureur-relais pour la PACICC, par exemple).

L'étude sur *le point de bascule vers la défaillance systémique*, que nous avons publiée plus tôt cette année, livre aussi des arguments sur ce sujet important. Dans cette étude, nous avons modélisé la taille que devait avoir le Fonds pour éviter de prélever une cotisation spéciale dans les 12 mois suivant un mégatremblement de terre en Colombie-Britannique ou au Québec. Notre étude révèle qu'un fonds totalisant autour de 225 millions de dollars pourrait atténuer sensiblement le risque systémique que courrait notre industrie après un violent séisme entraînant des pertes assurées de 30 à 35 milliards de dollars. Il importe de noter que cette étude a permis d'établir qu'il est impensable qu'un fonds puisse atteindre une taille suffisante pour atténuer le risque systémique en cas de mégacatastrophe engendrant des pertes de plus de 35 milliards. À cette échelle, il n'existe pas d'autre solution viable qu'un mécanisme fédéral de filet de sécurité. Des discussions sont toujours en cours avec le Gouvernement du Canada, mais j'ai le sentiment que notre industrie serait prête à envisager un processus échelonné pour constituer un fonds d'indemnisation de cette ampleur (sur 15 ans, disons) en contrepartie au filet de sécurité fédéral pour protéger le Canada en cas de risque de perte extrême.

« **Notre étude révèle qu'un fonds totalisant autour de 225 millions de dollars pourrait atténuer sensiblement le risque systémique que courrait notre industrie après un violent séisme entraînant des pertes assurées de 30 à 35 milliards de dollars.** »

Tandis que le conseil de la PACICC envisage la possibilité d'établir un objectif de financement plus élevé pour notre Fonds, nous pouvons examiner d'autres exemples en matière de filet de sécurité dans le secteur canadien des services financiers. *Assuris* est une organisation comparable à la PACICC dans le secteur canadien de l'assurance-vie. Lorsqu'elle a été fondée, on a établi un fonds de liquidités de 100 millions de dollars pour que l'organisation ait immédiatement accès aux sommes voulues en cas de difficulté d'un assureur membre. Ce chiffre représentait approximativement la cotisation annuelle maximale spécifique

« **Assuris a augmenté son fonds de 86 millions de dollars (jusqu'à 200 millions) par le biais de cotisations annuelles calculées au prorata en fonction du coussin de solvabilité de chaque membre – un processus terminé en 2020.** »

qu'Assuris pouvait prélever auprès de ses membres en cas de difficulté financière d'un assureur. On devait recourir au fonds dans les 45 premiers jours de la défaillance. À ce stade, on prélèverait une cotisation appropriée auprès des membres ayant résisté à la crise pour que la situation puisse être résolue. Il y a quelques années, des simulations de crise menées en interne ont permis d'établir la nécessité d'accroître le fonds de liquidités d'Assuris pour rester en phase avec sa capacité de cotisation annuelle maximale (qui était passée à 250 millions de dollars environ). Au cours des

cinq dernières années, Assuris a augmenté son fonds de 86 millions de dollars (jusqu'à 200 millions) par le biais de cotisations annuelles calculées au prorata en fonction du coussin de solvabilité de chaque membre – un processus terminé en 2020.

Il est certes possible, qu'après mûre réflexion, notre conseil en vienne à la conclusion que le Fonds d'indemnisation de la PACICC est tout à fait suffisant tel qu'il est aujourd'hui, compte tenu des importantes ressources en capital de notre industrie et de la très faible probabilité de défaillance d'un assureur membre. Bien entendu, les décisions seront prises en concertation avec les assureurs membres et les instances de réglementation compétentes. Il se peut aussi, toutefois, que des indications claires concernant les avantages potentiels pour l'industrie et le Canada tout entier nous amènent à décider collectivement qu'il est temps de « viser plus haut ». J'ai hâte que nous ayons cette conversation!



Enjeux prioritaires : Mise à jour

Mise à jour – 2021

Document de consultation de l'industrie sur la réassurance

En juillet 2021, la PACICC a produit un document de consultation destiné à sonder les assureurs membres sur les avantages du recours à la réassurance pour réagir de manière plus efficace et économique aux insolvabilités futures au sein de notre industrie.

Peu après l'incendie de Fort McMurray en 2016, alors que circulaient des rumeurs selon lesquelles un assureur canadien était en difficulté, la PACICC a reçu une communication du Gouvernement de l'Alberta, puis des demandes de suivi du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance, au sujet des conséquences possibles pour les consommateurs d'une faillite résultant d'une catastrophe naturelle. Plus précisément, les autorités de réglementation voulaient savoir si le conseil de la Société comptait appliquer strictement les plafonds d'indemnisation de la PACICC (se chiffrant alors à 250 000 \$ pour l'assurance automobile ou commerciale et à 300 000 \$ pour l'assurance de biens des particuliers), et quelles pourraient être les implications pour les nombreux titulaires de police susceptibles de subir des pertes totales.

Ces demandes de renseignements ont joué un rôle déterminant dans la décision de notre conseil de procéder à l'examen détaillé de notre couverture et de nos plafonds d'indemnisation. Cet examen a été amorcé en 2019. Nous avons consulté l'industrie par l'entremise d'un sondage auprès des membres et du travail d'un groupe d'étude spécial du Bureau d'assurance du Canada (BAC). Le feedback reçu a été au cœur des décisions prises par notre conseil, tant en ce qui a trait à l'élargissement mesuré de la couverture qu'à la hausse importante des plafonds d'indemnisation. Ces modifications ont été approuvées lors de notre assemblée générale annuelle tenue en avril 2020.

À l'époque, notre conseil a également demandé au personnel de la PACICC d'examiner plusieurs autres options en cas de faillite découlant d'une catastrophe naturelle. Le Règlement de fondation de la Société prévoit que le conseil peut régler des indemnités supérieures aux plafonds d'indemnisation de la PACICC dans le cas de situations exceptionnellement préjudiciables. Le personnel a donc été mandaté pour créer une politique officielle d'indemnisation pour difficultés exceptionnelles (y compris les processus connexes). Dans le cas où elle devrait répondre à de multiples demandes d'indemnités dépassant ses plafonds d'indemnisation, la Société disposerait ainsi d'un mécanisme formel pour gérer ces demandes. Cette politique a été adoptée à l'unanimité par notre conseil l'automne dernier.

On a aussi demandé au personnel d'étudier la possibilité que la Société souscrive de la réassurance, pour le compte de ses membres, de manière à avoir accès à des fonds additionnels qui lui permettraient de régler, dans des situations bien définies, les demandes d'indemnités des titulaires de police sans avoir à percevoir de cotisation générale.

En 2020, la PACICC a retenu les services de Guy Carpenter Canada pour l'aider à s'acquitter de cette tâche. Après un important travail de modélisation, nous avons sondé le marché l'automne dernier. Nous n'avons jamais douté de la difficulté de trouver une nouvelle couverture, sans comparateurs évidents et dans un marché difficile. De fait, plusieurs de nos idées initiales quant à la conception du produit n'ont pas suscité l'appui des réassureurs. Toutefois, plus tôt cette année, une solution possible (une couverture paramétrique prévoyant une limite globale définie) a été mise au point. Elle a reçu le soutien de plusieurs grands réassureurs, et des indications précises ont pu nous être fournies en matière de couverture et de prix. Lors de sa réunion d'avril dernier, le conseil a convenu qu'il était maintenant approprié de consulter l'industrie plus largement pour voir si les membres appuyaient l'idée que la PACICC aille de l'avant avec le projet de souscription.

En se penchant sur cette question, les membres de la PACICC doivent prendre en compte deux autres éléments. Premièrement, le conseil a demandé au personnel de la Société d'examiner officiellement la suffisance de notre Fonds d'indemnisation en 2022. Il a fait cette demande après avoir reçu un rapport d'Eckler Itée indiquant que le Fonds constitué jusqu'ici n'était pas suffisant pour bien remplir sa fonction première (le remboursement rapide des primes non acquises), dans l'éventualité de la faillite de l'un des 70 principaux assureurs du Canada. Deuxièmement, plus tôt cette année, la PACICC a publié une mise à jour de notre modèle pour l'industrie des assurances IARD dans une étude intitulée *Quand le risque devient trop grand – Le point de bascule vers la défaillance systémique*. Dans cette étude, nous avons modélisé pour la première fois (pour la Colombie-Britannique et le Québec), la taille que devrait avoir notre Fonds d'indemnisation qui totalise actuellement 60 millions de dollars si nous voulions éviter de percevoir une cotisation générale dans les 12 mois suivant une mégacatastrophe comme un tremblement de terre. Nos constatations se sont révélées significatives. Après un événement entraînant des pertes se situant entre 30 et 35 milliards de dollars, le Fonds devrait « seulement » totaliser 225 millions de dollars pour éviter le recours urgent à une cotisation générale et atténuer de façon importante le risque de contagion systémique.



Priorités de la PACICC (suite)

En 2022, nous discuterons avec l'industrie des avantages nets d'une stratégie visant la modification du mandat actuel de notre Fonds et, possiblement, l'élargissement de sa portée et de son ampleur (alignée, espérons-le, sur la mise en place d'un mécanisme fédéral de filet de sécurité en cas de sinistres supérieurs à un seuil en dollars défini). Le Fonds initial a été constitué en prélevant sur le capital de l'industrie une cotisation d'environ 10 millions de dollars par année pendant trois ans, entre 1998 et 2000. L'une des options à envisager consiste à prélever de nouveau une cotisation annuelle – sur une période de 10 à 15 ans par exemple – pour permettre au Fonds d'atteindre un niveau plus élevé en dollars qui serait conforme à notre modèle pour l'industrie des assurances IARD. Assuris – le fonds d'indemnisation des titulaires canadiens de police d'assurance-vie – a récemment terminé avec succès un processus de ce type. Une autre option serait de souscrire de la réassurance ainsi que le font déjà d'autres programmes de protection de titulaires de police canadiens comme le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE).

Le document de consultation et le sondage visaient à recueillir les commentaires des membres sur l'approche que le conseil devrait adopter sur la question de la réassurance, à savoir si la PACICC doit recourir à la réassurance pour remplir sa mission et de quelle manière l'utiliser au mieux.

Voici les questions :

- 1. Êtes-vous ouvert à l'idée que la PACICC souscrive de la réassurance pour éviter de prélever des cotisations initiales en cas de défaut d'un assureur découlant d'une catastrophe naturelle...**
 - a. si les fonds étaient utilisés pour gérer le coût des sinistres en cas d'insolvabilité?
 - b. si les fonds étaient utilisés pour verser aux titulaires de police certaines sommes en sus des plafonds d'indemnisation dans le cas de situations exceptionnellement préjudiciables?
 - c. si les fonds étaient utilisés pour gérer le coût des sinistres et éviter ainsi la nécessité de prélever une cotisation spéciale après une mégacatastrophe (p. ex., un tremblement de terre en Colombie-Britannique ou au Québec)?
- 2. (i) Considérez-vous que la transaction proposée avec succès par notre courtier est d'un bon rapport qualité-prix? Dans la négative, pourquoi? (prix trop élevé / plafond inadéquat / désaccord sur le principe / etc.)**

(ii) Si vous jugez que le rapport qualité-prix est bon, quelles sont les caractéristiques les plus attrayantes de la transaction proposée, par ordre de préférence?

 - a. moyen efficace d'éviter le prélèvement de cotisations spéciales au mauvais moment
 - b. apport rapide de liquidités après l'événement
 - c. augmentation potentielle du Fonds d'indemnisation sans prélèvement sur le capital
 - d. accès au capital de réassurance mondial à un moment où l'accès aux sources nationales de fonds serait difficile
- 3. Si le conseil de la PACICC jugeait appropriée la souscription de réassurance, quel serait votre mode de financement préféré?**
 - a. augmentation des cotisations annuelles à l'égard des frais administratifs
 - b. utilisation des revenus de placement du Fonds d'indemnisation existant de la PACICC complétés, au besoin, par une cotisation à l'égard des frais administratifs
 - c. utilisation des revenus de placement du Fonds d'indemnisation existant de la PACICC complétés, au besoin, par une somme prélevée du Fonds d'indemnisation
- 4. Si le conseil de la PACICC jugeait qu'il est impératif d'augmenter la taille du Fonds d'indemnisation pour que davantage de ressources soient disponibles afin d'atténuer le risque de contagion après une catastrophe majeure, que préféreriez-vous?**
 - a. prélèvement de capital annuel d'un montant défini pendant un nombre d'années déterminé
 - b. cotisation annuelle à l'égard des frais administratifs pour financer la souscription de la réassurance

Les assureurs membres avaient jusqu'au vendredi 10 septembre pour répondre au sondage en ligne.

Enjeu prioritaire permanent

Réduction du risque systémique lié à un séisme

La PACICC collabore avec Finances Canada pour résoudre le plus grand risque qui pèse sur elle et sur l'industrie canadienne des assurances IARD : une réaction en chaîne systémique à la suite d'un séisme de grande envergure. L'actualisation de notre modèle pour l'industrie des assurances IARD, cette année, a été un élément essentiel du travail que nous effectuons avec le gouvernement fédéral pour être en mesure de déterminer avec précision le seuil au-delà duquel le secteur privé de l'assurance ne pourrait réagir de manière adéquate. En mai, nous avons publié une importante mise à jour du modèle, intitulée *Quand le risque devient trop grand – Le point de bascule vers la défaillance systémique*. Celle-ci comporte – pour la première fois – divers scénarios d'un événement catastrophique en Colombie-Britannique et au Québec, ainsi qu'une analyse de sensibilité vérifiant les effets de cinq solutions en matière de politique publique. Les résultats montrent de manière convaincante qu'un mécanisme fédéral de filet de sécurité est la meilleure option pour notre pays.

L'industrie cherche à élaborer des propositions de politiques et la PACICC coordonne son travail sur ce dossier avec celui du BAC et de l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques (IPSC). Ensemble, ils ont notamment travaillé à déterminer les effets potentiels sur notre modèle des diverses formes de pool d'assurance qu'examinent actuellement l'IPSC et le BAC.

Concernant cette question cruciale, la PACICC a également pris contact directement avec Finances Canada, la Banque du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), la Société d'assurance-dépôts du Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement. La PACICC reverra son plan d'action annuellement jusqu'à ce qu'un mécanisme fédéral de filet de sécurité soit en place.

Enjeu prioritaire pour 2021

Planification d'urgence et exercices de simulation

Pour 2021, la PACICC se concentre sur la planification d'urgence et les exercices de simulation informatique avec les organismes de réglementation – pour s'intéresser à des scénarios qui vont au-delà de la simple insolvabilité. Une bonne préparation en cas d'urgence exige la mise à l'épreuve des procédures d'intervention pour s'assurer qu'elles sont pertinentes et prêtes à être appliquées au moment où on appelle à l'aide. Le personnel de la PACICC soumettra les mécanismes d'urgence de la Société à une série de simulations informatiques avec le personnel du BSIF en 2021 et de l'Autorité des marchés financiers (AMF) au début de 2022.

Les exercices de simulation informatique avec le BSIF sont en cours

Les simulations prévues avec le BSIF sont commencées. Pendant le premier semestre de 2021, les personnels de la PACICC et du BSIF ont créé un assureur en difficulté fictif, y compris tous les documents nécessaires (p. ex., document d'évaluation des risques du BSIF, état P&C-1 complet, rapport de l'actuaire désigné et résumé de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité).

Chaque organisation produira d'ici mars 2022 un rapport sommaire des leçons tirées des exercices.

Les exercices de simulation informatique avec l'AMF sont reportés à 2022

Les exercices de simulation avec l'AMF ont été reportés à l'année prochaine. En préparant le matériel nécessaire, l'AMF et la PACICC ont découvert quelques problèmes qu'il fallait résoudre pour pouvoir mener à bien les simulations. Entre autres :

- Les Modalités d'intervention de l'AMF doivent être mises à jour. (Elles renvoient à des lois qui ont été remplacées.) Les personnels de l'AMF et de la PACICC travaillent à leur révision avec l'objectif d'en produire une version actualisée d'ici le 1^{er} octobre 2021.
- Dans leur version actuelle, les Modalités d'intervention de l'AMF prévoient que l'AMF peut opter pour la *Loi sur la liquidation des compagnies* du Québec ou la *Loi sur les liquidations et les restructurations* (LLR) du Canada. Or, le conseiller juridique de la PACICC a confirmé qu'en vertu de son Règlement intérieur, la PACICC n'est pas autorisée à intervenir dans l'éventualité d'une insolvabilité au Québec si l'AMF n'opte pas pour la LLR.

Il s'agit précisément du type de leçons que la PACICC espérait tirer de la simulation informatique. Comme il s'agit d'obstacles potentiels, nous avons convenu avec l'AMF que la meilleure solution était d'y remédier d'abord, puis de procéder à la simulation en 2022 une fois les problèmes résolus.

Priorités de la PACICC (suite)

Enjeu prioritaire pour 2022

Examen de la portée et de l'ampleur du fonds d'indemnisation de la PACICC

Le Fonds d'indemnisation de la PACICC a été financé par les assureurs membres entre 1998 et 2000 par le biais d'une cotisation conjointe annuelle de 10 millions de dollars qui a été établie en fonction de la part de marché des branches d'activité couvertes et prélevée sur trois ans. Le Fonds vise principalement à assurer que la PACICC est capable de rembourser les primes non acquises rapidement aux titulaires de police frappés par l'insolvabilité d'un membre. Pour la PACICC, la capacité d'abaisser sensiblement le nombre de titulaires de police lésés dans les jours ou semaines suivant la faillite est un déterminant clé. Bien que le fonds ait presque doublé en 20 ans, une analyse actuarielle récente révèle qu'il ne serait pas suffisant pour procéder à un remboursement rapide des primes non acquises en cas de faillite de l'un des 70 principaux assureurs du Canada.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, le document de consultation de l'industrie produit pour 2021 par la PACICC comportait des questions sur le Fonds d'indemnisation. La Société examinera les réponses fournies par l'industrie et en tiendra compte dans le Plan d'action élaboré à ce sujet qui sera soumis au conseil à sa réunion de novembre 2021.

Enjeu prioritaire pour 2023*

***à déterminer par le conseil d'administration de la PACICC en 2022**

La direction prévoit d'organiser une réunion extraordinaire du conseil en juin 2022 pour étudier et mettre à jour le plan stratégique de la Société. L'enjeu à prioriser à compter de 2023 sera déterminé au cours de ce processus.

Nouveaux enjeux

Les changements climatiques et l'industrie canadienne

de l'assurance – par Ruvimbo Mutangadura et Janis Sarra



Il suffit de penser au feu de forêt qui a ravagé récemment Lytton, en Colombie-Britannique, alors que la température atteignait ce jour-là 49,6 degrés Celsius – un record historique pour le Canada – pour constater les effets dévastateurs des changements climatiques. L'incendie a détruit 90 % de la municipalité et engendré des sinistres estimés à 100 millions de dollars (*The Globe and Mail*, juillet 2021). Les catastrophes qui se succèdent, comme les feux de forêt et les inondations à Fort McMurray, affectent les collectivités. L'incendie de 2016 à Fort McMurray a détruit

590 000 hectares et causé des dommages se chiffrant à 9,9 milliards de dollars dont à peine 36 % étaient assurés (*The Globe and Mail*, 2021). Le changement du climat est devenu un risque prudentiel pour les assureurs du pays et exige leur attention en tant qu'enjeu économique fondamental. L'industrie avance dans la bonne direction, mais il reste encore beaucoup à faire.

Les compagnies d'assurance ont la particularité de devoir gérer les risques liés au climat des deux côtés du bilan. En ce qui touche l'actif, les assureurs sont d'importants investisseurs, et la valeur de leurs portefeuilles est soumise à de nombreux risques tandis que les pays s'engagent vers la carboneutralité. En ce qui touche le passif, les changements climatiques créent des risques multiples au chapitre de la conception et de la fourniture des produits, ainsi que des pertes techniques découlant des catastrophes et l'accroissement du risque de responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants (Sarra, Initiative canadienne de droit climatique, 2021). Les implications pour les assureurs vie et maladie en ce qui concerne les impacts à long terme ont été moins étudiées. Les taux de mortalité et de morbidité de diverses populations du globe sont en progression. Et le Canada n'est pas à l'abri, compte tenu de la hausse des troubles respiratoires causés par les feux de forêt et la pollution et des risques de morbidité liés aux canicules qui se prolongent et à l'augmentation des insectes porteurs de maladies que le réchauffement amène vers de nouvelles régions.

Les risques de transition incluent les risques liés aux politiques gouvernementales, notamment en ce qui touche la tarification du carbone, le resserrement des exigences quant à la communication de l'information sur les émissions, et les procédures judiciaires. On compte plus de 1 500 poursuites dans le monde liées à des allégations de manquement aux obligations fiduciaires des administrateurs, d'action délictuelle et de violation des lois sur les valeurs mobilières. Cela pourrait devenir coûteux si les administrateurs, les dirigeants et leurs professionnels en comptabilité ne gèrent pas les risques financiers liés au climat. Les assureurs pourraient voir changer leurs exigences de fonds propres et de liquidité si les autorités de contrôle prudentiel commencent à s'inquiéter de la résilience du secteur de l'assurance, de la protection des titulaires de police ou de la stabilité du système financier, un enjeu sur lequel se penche le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Le secteur de l'assurance joue un rôle important dans la gestion efficace des risques financiers liés au climat parce qu'il offre un filet de sécurité financier aux nombreux Canadiens qui subissent des pertes associées aux impacts climatiques. Les outils sont encore en développement. Cela signifie que les assureurs doivent créer des modèles prédictifs et des analyses de risques en même temps qu'ils doivent gérer les risques. Les assureurs IARD peuvent modéliser les risques et faire des tarifications appropriées parce que l'assurance est renouvelée annuellement et que l'industrie peut tenir compte de la variabilité imprévue. Les impacts climatiques n'étant pas linéaires, toutefois, et étant moins prévisibles quant au moment où ils surviennent et à leur ampleur, l'utilisation des données historiques et de la modélisation du risque de catastrophe naturelle doit être modulée. La réassurance offre aux assureurs IARD une protection, mais il faut se demander si elle restera disponible à un prix raisonnable.

Ruvimbo Mutangadura est spécialiste en gouvernance d'entreprise à Assuris et experte en matière de gouvernance climatique au Canada.

Janis Sarra est professeure de droit à l'Université de Colombie-Britannique et co-investigatrice principale de l'Initiative canadienne de droit climatique.



En leur qualité de gestionnaire de risques, de preneurs de risques et d'investisseurs, les assureurs canadiens ont un rôle crucial à jouer dans la gestion des risques liés au climat. La tarification appropriée du risque est d'utilité publique. À mesure que la capacité des assureurs devient limitée, la pression d'intérêt public à l'égard de la prise en charge de risques non rentables peut devenir considérable et les conséquences seront néfastes pour les assureurs. Les administrateurs doivent être attentifs aux risques politiques liés aux questions de tarification et de capacité.

Le conseil d'administration est légalement responsable de la surveillance et de la gestion des risques liés au climat. Pour qu'il remplisse sa mission, il doit pouvoir compter sur des mécanismes de gouvernance efficaces qui garantissent que la direction évalue les possibilités et les risques liés au climat pour l'ensemble des gammes de produits, des services et des opérations. Les administrateurs doivent évaluer les risques pour les portefeuilles de placement dans un délai qui est proportionné au besoin de l'assureur d'avoir accès au capital nécessaire pour régler les indemnités, et tenir compte des risques liés au climat dans les stratégies de placement, le plan d'affaires et l'information financière de l'entreprise. Les mesures prises maintenant pourraient atténuer de manière importante les conséquences négatives plus tard. Les administrateurs doivent intégrer dans les états financiers la quantification des risques importants liés au climat. Ils peuvent tirer parti du marché grandissant des énergies renouvelables et des technologies vertes relativement à leur offre de produits et au risque de diversification de leur portefeuille.

Les administrateurs sont déjà très attentifs aux exigences de fonds propres et de liquidité. Leur surveillance s'étend maintenant aux risques climatiques. Ainsi que le note le BSIF, la résilience à l'égard des risques liés au climat nécessite une approche globale qui comprend l'élaboration d'une stratégie de gestion des risques climatiques et la mise en œuvre de pratiques de gouvernance adaptées à la situation particulière de la compagnie d'assurance.

La stratégie d'un assureur visant la mise en œuvre d'un plan d'action climatique devrait reposer sur l'infrastructure existante de gestion des risques et de communication de l'information. Les risques climatiques devraient être priorisés par rapport aux autres risques auxquels l'assureur fait face pour que les administrateurs puissent s'acquitter de leurs responsabilités en matière de surveillance prudentielle. Les rapports sur les risques, les rapports actuariels, les états financiers, les rapports de conformité et les politiques de placement doivent être adaptés pour reconnaître et évaluer les risques à long terme liés au climat et communiquer l'information s'y rapportant. Le conseil doit s'assurer qu'il s'appuie sur des experts qui recourent aux données et aux modèles pertinents. Les objectifs de l'entreprise quant à l'atteinte de la carboneutralité doivent être clairs, évalués régulièrement et validés. Les assureurs peuvent créer de nouveaux incitatifs pour amener leurs clients en assurance à adopter des mesures de réduction des risques, par exemple en offrant des remises pour encourager l'utilisation de matériaux de construction résistants ou en faisant directement équipe avec le client final pour mettre au point des stratégies d'atténuation. Les assureurs peuvent utiliser leurs produits d'assurance pour combler des lacunes en matière de protection à l'égard de risques physiques liés au climat et réduire les risques d'affaires associés aux chaînes de valeur des nouvelles technologies propres, ce qui améliorera la protection des titulaires de police. L'initiative canadienne de droit climatique (ICDC) établie à l'Université de Colombie-Britannique a produit un guide utile, intitulé *Assurance vie, maladie et dommages : les administrateurs de compagnies d'assurance canadiennes et la gouvernance climatique efficace*. L'ICDC offre des séances gratuites avec des experts de l'industrie en gouvernance climatique; elles sont destinées aux conseils d'administration des entreprises d'assurance et portent sur la gouvernance climatique efficace.

Analyse de l'industrie

Soleil et arcs-en-ciel pour la plupart (mais pas la totalité) des assureurs – par Grant Kelly



Le rendement annualisé des capitaux propres pour les quatre derniers trimestres atteint le taux impressionnant de 19 %. Il s'agit d'une valeur aberrante si on la compare avec les rendements moyens de l'industrie canadienne des assurances IARD des 40 dernières années qui sont inférieurs à 10 %. La PACICC met l'accent sur l'évaluation de la solvabilité des assureurs IARD du pays, et, dans ce contexte, elle favorise une approche très prudente, voire pessimiste, pour ses analyses. Il est toutefois difficile de voir autre chose que du soleil et des arcs-en-ciel dans les résultats financiers de l'industrie pour le premier semestre de 2021.

Au cours des six premiers mois de l'exercice, les ratios sinistres-primés enregistrés pour chacune des grandes branches se situent à des niveaux profitables. En assurance automobile, le ratio sinistres-primés du premier semestre s'est établi à 54,8 %, en baisse par rapport au ratio de 74,5 % enregistré pour la même période en 2020. En assurance des propriétaires, il s'est chiffré à 48,3 %; il s'agit du ratio sinistres-primés national le plus bas enregistré pour cette branche pour tout trimestre figurant dans la base de données de la PACICC. En assurance biens des entreprises, le ratio enregistré pour le premier semestre a atteint 43,8 % en 2021, comparativement à 77,9 % en 2020. En assurance responsabilité des entreprises, enfin, le ratio du premier semestre s'est établi à 58,0 % en 2021, comparativement à 86,5 % il y a un an. La seule donnée disponible qui déçoit est le recul de 3,9 % au chapitre des revenus nets de placement.

Il faut noter surtout, dans une optique de solvabilité durable de l'industrie de l'assurance du pays, que ces profits ont entraîné une amélioration des ratios de capital pour la majorité des assureurs. Le TCM moyen est passé de 234,2 % en 2020 à 264,4 % en 2021. Le TSAS a aussi augmenté, passant de 297,3 % à 298,9 % pendant cette période. Cette augmentation du capital de base des assureurs IARD du Canada implique que l'industrie de l'assurance est bien placée pour contribuer de manière positive et productive au rebond de l'économie canadienne à compter du second semestre de 2021.

Nous devons souligner, puisqu'il s'agit du compte rendu de la PACICC sur la solvabilité de l'industrie, que le soleil ne brille pas également pour tous les 190 assureurs que regroupe l'industrie canadienne des assurances IARD. Malgré la vigueur constante de ces résultats, 20 assureurs ont déclaré des pertes. Ils font partie des assureurs que la PACICC continuera de surveiller étroitement dans les trimestres et les années à venir.

Résultats du 2^e trimestre de 2021

(en millions de dollars)	2021 Cumul T2	2020 Cumul T2	variation en pourcentage
Primes directes souscrites	36 977 \$	33 334 \$	10,9 %
Primes nettes acquises	30 172 \$	27 591 \$	9,4 %
Sinistres encourus nets	15 462 \$	19 930 \$	-22,4 %
Charges d'exploitation	9 491 \$	8 649 \$	9,7 %
Produit de souscription	5 305 \$	-859 \$	717,6 %
Revenus nets de placements	1 543 \$	1 605 \$	-3,9 %
Résultat net	4 965 \$	1 057 \$	369,7 %
Ratio combiné	82,7 %	103,6 %	
Ratio sinistres-primés net	51,2 %	72,2 %	

Source : MSA Research au 24 août 2021.

Quelques ratios indicateurs de solvabilité

(en millions de dollars)	T2 2021	T2 2020
Capitaux propres moyens	52 238 \$	47 428 \$
Rendement des capitaux propres (RCP)	19,0 %	4,5 %
Rendement du capital investi (RCI)	3,7 %	3,6 %
RCP global	20,6 %	5,6 %
RCI global	3,7 %	3,6 %
Ratio TCM (capital disponible-capital requis)	264,4 %	234,2 %
TSAS (actif net-capital requis)	298,9 %	297,3 %

De nombreux assureurs tirent parti de la situation favorable

- par Grant Kelly



Selon l'adage, il faut battre le fer pendant qu'il est chaud... En d'autres termes, il faut faire bon usage du temps dont on dispose ou profiter des occasions qui se présentent. Comment les assureurs IARD du pays ont-ils su tirer profit de leur bonne fortune récente? Il semble que la rentabilité des 18 derniers mois leur a permis de poursuivre l'une ou l'autre de trois stratégies.

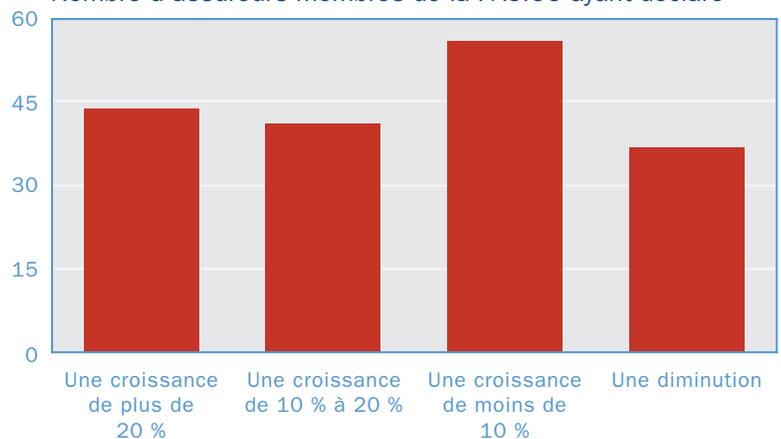
D'abord, et comme l'expérience de phases favorables antérieures le laissait prévoir, la vigueur du marché de l'assurance a permis aux assureurs de se concentrer sur leur expansion. Un premier groupe, qui réunit 44 des 178 assureurs membres de la PACICC, a augmenté sa part de marché.

Ces assureurs ont fait état d'une croissance de plus de 20 % de leurs primes directes souscrites (PDS) au cours des 18 derniers mois. À la fin de 2020, ces assureurs détenaient une part de marché cumulée de 13,3 %. La PACICC surveille la croissance des PDS parce que des recherches publiées dans sa collection *La faillite chez les assureurs* montrent qu'une croissance excessive est un symptôme précoce fréquent de faillite future. On compte aussi 41 assureurs membres de la PACICC qui ont déclaré une hausse de leurs PDS se situant entre 10 et 20 %. Il est intéressant de noter que 37 assureurs membres ont connu une situation inverse et constaté une baisse de leurs PDS au cours des 18 derniers mois.

Un second groupe important d'assureurs membres de la PACICC a augmenté les provisions constituées en vue du règlement des demandes d'indemnités futures. Quelque 38 assureurs membres ont fait état d'une augmentation de plus de 20 % de leurs provisions pour sinistres non payés. Ils représentent 17,5 % du marché canadien des assurances IARD en 2021. Soulignons que 22 assureurs membres ayant déclaré une croissance de plus de 20 % de leurs PDS ont aussi accru leurs provisions de plus de 20 %. En revanche, 49 assureurs membres ont indiqué une diminution de leurs provisions.

Variation des primes directes souscrites

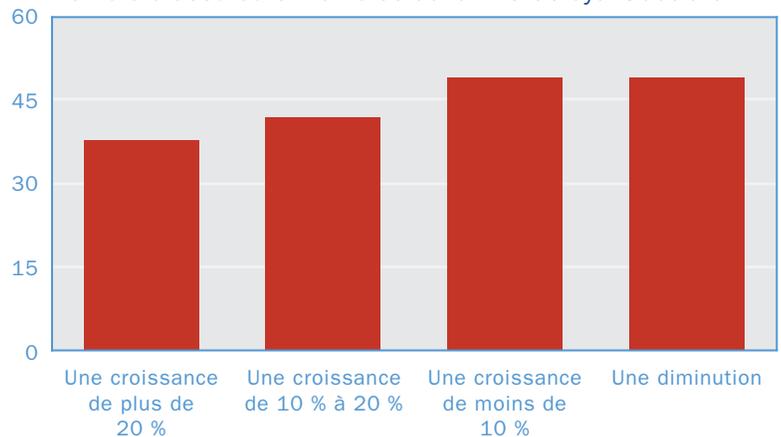
Nombre d'assureurs membres de la PACICC ayant déclaré



Source : PACICC, à partir de données de MSA Research

Variation des provisions pour sinistres non payés

Nombre d'assureurs membres de la PACICC ayant déclaré



Source : PACICC, à partir de données de MSA Research

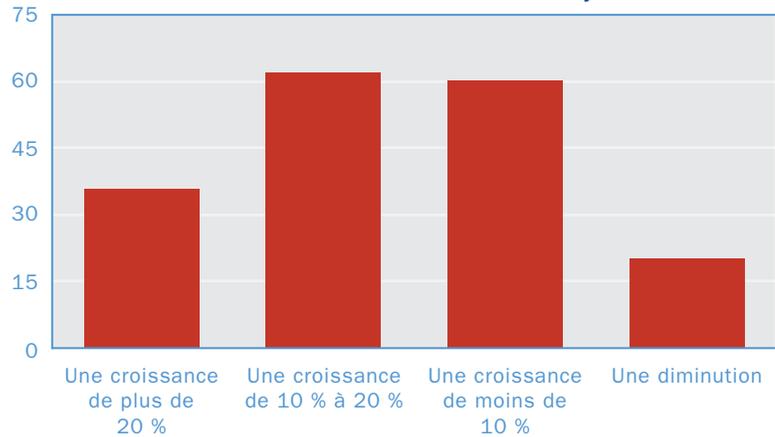
Un troisième groupe a profité de la période actuelle de rentabilité au-dessus de la moyenne au sein de notre industrie pour augmenter son capital de base. Quelque 36 assureurs membres ont déclaré une croissance de plus de 20 % de leur capital de base en 2021. Ils représentent 22,2 % du total des PDS de l'industrie en 2021. Aussi, 62 assureurs membres ont indiqué une hausse de leur capital de base se situant entre 10 et 20 % en 2021.

On compte aussi 20 assureurs membres qui ont indiqué que leur réserve de capital avait diminué à la fin de 2020 par rapport au début de l'exercice. La moitié d'entre eux ont quitté le marché ou ont fusionné avec une autre entreprise en 2021. Les 10 assureurs

qui restent présentent un intérêt particulier pour la PACICC parce qu'ils n'ont pas réussi à augmenter leur réserve de capital dans cette période où la rentabilité de l'industrie est forte. Le marché canadien des assurances IARD est très concurrentiel. L'histoire a montré que les forces de la concurrence devraient bientôt ramener la rentabilité de l'industrie à son niveau moyen sur 40 ans se situant autour de 10 %. Un petit nombre d'assureurs n'ont pu tirer parti de la situation favorable.

Variation du capital

Nombre d'assureurs membres de la PACICC ayant déclaré



Source : PACICC, à partir de données de MSA Research

Forum des gestionnaires de risques de la PACICC

Rencontres et webinaires à venir – par Ian Campbell



Le Forum des gestionnaires de risques a pour but d'améliorer la gestion des risques au sein de l'industrie des assurances IARD :

- en favorisant la discussion sur des pratiques exemplaires de gestion des risques au sein de l'industrie et la mise en commun de ces pratiques;
- en examinant et en communiquant de l'information d'actualité sur la gestion des risques;
- en servant de ressource en gestion des risques pour la PACICC et pour les organismes de réglementation de l'assurance;
- en permettant la discussion sur des risques majeurs existants et des risques émergents importants au sein de l'industrie;
- en fournissant des ressources et de l'information pour faciliter la recherche sur la gestion des risques et sur des sujets de gouvernance connexes.

Rencontres du Forum des gestionnaires de risques

Au début des rencontres, un conférencier traite d'un sujet d'actualité qui touche l'industrie. Viennent ensuite des présentations de représentants de l'industrie ou d'experts sur des enjeux actuels dans le domaine de la gestion du risque d'entreprise (GRE).

Prochaine rencontre du Forum – Mercredi 17 novembre (rencontre virtuelle avec MS Teams)

Conférencier principal : Jason Storah, chef de la direction, Aviva Canada inc.

Sujet : Point de vue du PDG sur les changements climatiques

Discussion

- **Professeure Sandra Chapman**, directrice, Centre for Fusion, Space and Astrophysics, University of Warwick, Coventry, Royaume-Uni

Sujet : Risques liés aux phénomènes météorologiques spatiaux

Discussion – Panel de représentants de l'industrie

- **Marc Lipman**, fondé de pouvoir au Canada pour Les souscripteurs du Lloyd's et président, Lloyd's Canada
- **Bernard McNulty**, agent principal pour le Canada et responsable des réclamations, Canada, Allianz Global Corporate & Specialty (succursale canadienne)
- **Ryan Vekeman**, vice-président, gestion du risque d'assurance, TD Assurance

Sujet : Revue de points à l'ordre du jour de la Séance d'information annuelle sur la gestion des risques du BSIF

Webinaires sur les risques émergents

Trois webinaires sur les risques émergents ont lieu chaque année. Ils réunissent des membres du Forum de tout le Canada dans le cadre d'une discussion en profondeur sur des aspects techniques d'un enjeu précis de la GRE.

Prochain webinaire – Mercredi 20 octobre

Discussion – Panel d'experts

- **Eric Durand**, chef, centre de compétences cyber, Swiss Re Institute
- **Jan Eicher**, consultant principal, souscription entreprise non-vie, Munich Re

Sujet : Menaces pesant sur nos réseaux d'électricité et de communication



Pour obtenir des renseignements sur l'inscription aux activités (préinscription obligatoire) ou pour recevoir les avis envoyés aux membres du Forum, veuillez vous adresser à Ian Campbell, vice-président aux opérations à la PACICC, à icampbell@pacicc.ca ou au 416-364-8677, poste 3224.

Denika Hall
Rédactrice en chef et graphisme

PARLONS SOLVABILITÉ
PACICC
20, rue Richmond Est, bureau 210
Toronto (Ontario) Canada M5C 2R9

Site Web : www.pacicc.ca
Tél : 416-364-8677
Pour vous désabonner ou pour obtenir de l'information
Courriel : dhall@pacicc.ca